

DA04 - DOSSIER D'ACCRÉDITATION FICHE DE PRÉSENTATION D'UNE FORMATION DE TYPE LICENCE, LICENCE PROFESSIONNELLE OU MASTER

Établissement demandant l'accréditation : Université Bretagne Sud

La formation	
Intitulé (<i>En cas d'intitulé hors nomenclature « mention spécifique », la fiche RNCP doit être fournie avec la fiche de présentation</i>) :	Mention : Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques
Niveau (L, grade L, LP, M, grade M, autre) :	Licence professionnelle
Origine de la formation (<i>préciser et détailler si nécessaire s'il s'agit d'un renouvellement à l'identique, d'un renouvellement avec restructuration, d'une création issue d'une restructuration ou d'une création ex-nihilo. En cas de création ex-nihilo, argumenter en quelques phrases cette création</i>) :	LP créée en 2008 Parcours 1 : créé en 2008 Parcours 2 : créé en 2016 Parcours 3 : créé en 2019 Ces 3 parcours sont reconduits à l'identique. 2024 : création d'un nouveau parcours
Champ de formations (<i>indiquer le champ principal dans lequel s'inscrit cette formation. Préciser le cas échéant s'il y a un champ secondaire</i>) :	Sciences Humaines et Sociales
Etablissements (<i>indiquer les établissements qui demandent une co-accréditation</i>) :	Université de Bretagne Sud – UFR LLSHS
Parcours (<i>préciser et détailler si nécessaire les différents parcours prévus dans la formation, y compris les parcours d'accès santé (L.AS)</i>) :	Parcours « Accompagnement du Handicap »
Lieux de la formation (<i>préciser le cas échéant les délocalisations</i>) :	LLSHS, Université Bretagne Sud, Lorient Lycée Marie Le Franc, Lorient (plateforme de simulation) Le centre d'innovation, d'expertise et de moyens CoWork'Hit implanté au Centre de Rééducation

	Fonctionnelle de Kerpape, Lamor-Plage (espace « Fab Lab »).
Modalités d'enseignement (<i>préciser si la formation est faite en apprentissage, en contrat de professionnalisation ; à distance, etc.</i>) :	Le parcours est proposé dans le cadre d'une formation en alternance adossée, soit à des contrats d'apprentissage, soit à des contrats de professionnalisation. La formation est également accessible par la promotion par alternance (Pro-A). Les enseignements sont assurés en présentiel, sauf situation particulière. Des aides de l'Etat sont mobilisables pour les entreprises, sous réserve de souscrire aux conditions permettant d'y accéder. L'employeur sollicite son OPCO afin de connaître son niveau de prise en charge des coûts pédagogiques.
Volume horaire de la formation (<i>indiquer aussi la part d'enseignement en langues étrangères</i>) :	Parcours "Accompagnement du handicap" : 402 heures réparties sur 14 à 15 semaines. Les cours seront dispensés en CM à hauteur de 58% et 42% en TD.
Effectifs attendus :	15 étudiants (prévision théorique)
Partenariat avec un autre (ou d'autres) établissement d'enseignement supérieur public :	Néant
Accords internationaux particuliers :	Néant
Conventionnement avec une institution privée française :	Néant
On trouvera ici les éléments permettant d'apprécier la demande de création de formation (contenus, débouchés professionnels, poursuites d'études, équipe pédagogique...).	

Contexte institutionnel :

La licence s'inscrit dans le projet HIT (Handicap Innovation Territoire) porté par l'agglomération de Lorient, structuré autour du parcours de vie du citoyen en situation de handicap.

« *Inédit en France, le projet Handicap Innovation Territoire (HIT) vise à structurer sur une période de 8 ans (2020-2027) un territoire inclusif de référence. Pour ce faire, Lorient Agglomération, en collaboration étroite avec le Centre mutualiste de rééducation et réadaptation fonctionnelles de Kerpape et le centre d'innovation Biotech Santé Bretagne, pilote la mise en œuvre de 61 actions concrètes pour développer des solutions technologiques, de service ou organisationnelles innovantes. Il s'agit pour Lorient Agglomération de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap dans l'objectif d'assurer leur inclusion dans la vie du territoire à tous les niveaux : l'accès aux services publics, aux activités de loisirs ou professionnelles mais aussi leur implication dans la vie locale et citoyenne. En prise directe avec les grands enjeux du monde de demain, l'effet transformant du projet HIT est attendu en local comme au national, sur l'ensemble du parcours de vie des personnes en situation de handicap.* ». Pour atteindre ces objectifs, 7 axes ont été définis par le projet HIT dont l'axe 6, qui met la priorité sur la formation : « *La nécessité de nouvelles compétences et de nouveaux métiers en lien avec les technologies et les organisations sera adressée par un axe transversal sur l'emploi et la formation, initiale et continue (axe 6). Cet axe prendra en compte la formation et l'emploi de la personne en situation de handicap, et plus généralement la formation des acteurs socio-économiques* »

Objectifs de la formation :

La licence répond à la nécessité de former les professionnels pour incarner de nouveaux métiers qui émergent dans le secteur social et médico-social. La **coordination des actions et interventions auprès de la personne en situation de handicap et de ses proches est désormais une nécessité absolue**, afin de faciliter son accès aux soins et aux dispositifs de droits communs. La **fonction de référent/correspondant « handicap » en entreprise** est également appelée à se « professionnaliser », afin de répondre au plus près aux besoins des salariés en situation de handicap, en articulation avec les exigences que pose la situation de travail.

Ces fonctions sont appelées à se développer pour les raisons suivantes :

1. *Complexité croissante des parcours de vie* : Les parcours de vie des personnes en situation de handicap sont souvent complexes et nécessitent une coordination efficace entre les différents acteurs et services. Avec l'évolution des besoins et des attentes, le rôle du coordinateur de parcours de vie devient de plus en plus important pour garantir une prise en charge cohérente et personnalisée.
2. *Approche centrée sur la personne* : La tendance actuelle dans le domaine du handicap met l'accent sur une approche, où les besoins, les souhaits et les aspirations de la personne sont au centre de l'accompagnement. Le coordinateur de parcours de vie est un acteur clé de cette approche, en facilitant la participation active de la personne et en lui offrant des choix et des opportunités pour réaliser son projet de vie.
3. *Évolution des politiques et des législations* : Les politiques et les législations en faveur des personnes en situation de handicap évoluent constamment pour favoriser leur inclusion et leur participation sociale. Cela se traduit par la mise en place de dispositifs tels que les plans personnalisés de compensation, les parcours de scolarisation, les droits à la formation et à l'emploi, l'accès aux soins etc. Le coordinateur de parcours de vie joue un rôle clé dans l'accompagnement pour accéder à ces droits et prestations.

4. *Besoin croissant de coordination et de continuité des services* : Les personnes en situation de handicap peuvent être amenées à interagir avec de multiples services et professionnels, allant des établissements médico-sociaux aux services de santé, en passant par les organismes de formation et d'emploi. La coordination et la continuité des services deviennent ainsi primordiales pour assurer une prise en charge globale et cohérente. Le coordinateur de parcours de vie est spécifiquement formé pour répondre à ce besoin de coordination et d'articulation entre les différents acteurs.

5. *Prise de conscience croissante de l'importance de l'accompagnement* : La société reconnaît de plus en plus l'importance de l'accompagnement des personnes en situation de handicap pour favoriser leur épanouissement, leur inclusion et leur participation sociale. Cette prise de conscience accrue se traduit par une demande croissante de professionnels qualifiés, tels que les coordinateurs de parcours de vie et les référents handicap en entreprise, capables d'assurer un accompagnement personnalisé et adapté aux besoins spécifiques de chaque personne.

6. *Construire, animer et évaluer une politique RH du handicap* : Au sein des entreprises de tous secteurs, la politique handicap est un enjeu majeur dans la gestion des ressources humaines. Au-delà des obligations légales auxquelles elles doivent souscrire, l'accueil de personnes possédant des habiletés particulières ou le maintien dans l'emploi de personnes touchées par le handicap, contribuent à une diversification de talents au sein des organisations et nécessitent de faire preuve de flexibilité et d'ouverture. Le référent/correspondant handicap va apporter ses connaissances et participer à la définition concrète et à la mise en œuvre de cette politique. Ces fonctions nécessitent d'avoir une connaissance globale dans le champ du handicap, à la fois sur les types de handicaps et leurs implications dans la vie quotidienne et professionnelle, sur les aspects législatifs relatifs à l'Obligation d'Embauche de Travailleurs Handicapés (OETH) mais aussi sur les ressources mobilisables en interne comme en externe qui contribuent à l'accès ou au maintien dans l'emploi et à l'accès aux droits.

Compétences visées par la formation :

Le coordinateur de parcours, également appelé « coordinateur de parcours de santé » ou « coordinateur de parcours de vie », joue un rôle essentiel dans l'accompagnement des personnes handicapées. Dans l'entreprise, la fonction de coordination s'incarne dans les missions propres au « référent » ou « correspondant handicap » et nécessite d'ajuster son positionnement en tenant compte de la spécificité des organisations au sein desquelles il évolue et de la politique RH définie.

Voici quelques-unes de ses principales fonctions :

1. *Coordination et suivi global* : Le coordinateur de parcours est chargé d'assurer la coordination et le suivi global du parcours de vie de la personne. Il collabore avec les différents acteurs impliqués (professionnels de santé, travailleurs sociaux, établissements médico-sociaux, etc.) afin d'assurer la continuité des soins et des services tout au long du parcours de vie de la personne.

2. *Évaluation des besoins et orientation* : Le coordinateur de parcours réalise une co-évaluation des besoins avec la personne (et ses proches s'il y a lieu), en tenant compte de ses aspirations, de ses capacités et de son environnement. Il participe à l'élaboration du projet personnalisé de la personne et l'oriente vers les services et les établissements adaptés à ses besoins.

3. *Accompagnement dans les démarches administratives* : Le coordinateur de parcours assiste la personne dans les démarches administratives liées à ses droits et prestations. Il l'informe sur les aides financières disponibles, l'accompagne dans la constitution des dossiers et facilite les échanges avec les organismes compétents.

4. *Mise en relation avec les ressources et les professionnels* : Le coordinateur de parcours facilite la mise en relation de la personne avec les ressources et les professionnels nécessaires à son accompagnement. Il favorise la coordination entre les différents intervenants et veille à la complémentarité des services.

5. *Médiation et soutien* : Le coordinateur de parcours joue un rôle de médiation entre la personne, ses proches et les différents acteurs du secteur médico-social. Il apporte un soutien psychologique et relationnel, favorisant ainsi l'autonomie et l'inclusion de la personne.

6. *Négociation et rédaction* : le coordinateur de parcours, en étroite collaboration avec la personne et son entourage s'il y a lieu, participe à des réunions de secteur dans le cas de situations complexes et apporte des éclairages sur la situation afin de contribuer à une réponse adaptée. Il possède des capacités de synthèse et des qualités rédactionnelles pour produire des écrits professionnels lisibles par tous. Il connaît le vocabulaire propre au secteur dans lequel il évolue.

7. *Évaluation et ajustement du parcours* : Le coordinateur de parcours effectue régulièrement des évaluations pour vérifier l'adéquation du parcours de la personne avec ses besoins et ses attentes. Il procède aux ajustements nécessaires et propose des adaptations en fonction de l'évolution de la situation.

8. *Veille et information* : Le coordinateur de parcours se tient informé des évolutions législatives, des dispositifs d'accompagnement et des ressources disponibles. Il partage cette information avec la personne et ses proches, contribuant ainsi à une meilleure compréhension et à une meilleure prise en charge.

9. *Mise en œuvre de la politique handicap au sein des entreprises* : Le référent « handicap » joue le rôle d'interface entre la personne en emploi, le service RH, l'ensemble des salariés, les acteurs du territoire et partenaires. Outre les compétences propres au coordinateur de parcours, le référent handicap est capable de mener des actions de sensibilisation et peut contribuer au recrutement de personnes présentant un handicap.

Il est important de noter que les fonctions exactes d'un coordinateur de parcours peuvent varier en fonction du contexte, de l'organisation et des besoins spécifiques de la personne.

Débouchés professionnels :

Cette licence forme aux métiers en forte croissance autour de la fonction de coordination de parcours de vie, dans le champ du handicap. Ces fonctions peuvent s'exercer au sein des organisations sociales et médico-sociales, comme au sein des entreprises du secteur privé ou du secteur public, quel que soit leur domaine d'activité.

Contenu de la formation (UE et matières) :

Remarque : Les Unités d'Enseignement du parcours ont été construites sur la base de blocs de compétence définis dans la fiche RNCP 30077. Cette fiche spécifie le contenu de la mention de licence « Intervention Sociale : accompagnement de publics spécifiques ». Les compétences présentant un caractère général dans la fiche RNCP, elles ont été ajustées au contexte particulier de l'accompagnement du handicap.

SEMESTRE 1

- *UE 01 : Connaissance du handicap 1*
 - Handicaps sensoriels et moteurs
 - Maladies neurodégénératives et invalidantes
 - Approche sociologique des publics

- *UE 02 : Travail en équipe et en réseau 1*
 - Coordination et Référent handicap
 - Parcours et inclusion pédagogique
- *UE 03 : Diagnostic et intervention 1*
 - Autodétermination et aide
 - Ergonomie
- *UE 04 : Contexte professionnel*
 - Politique et droit du handicap
 - Accès aux soins
 - Conférences, visites
- *UE 05 : Rédaction, traitement des données*
 - Démarche qualité et rédaction documentaire
- *UE 06 : Projet tutoré*
 - Projet tuteuré : 6 heures par étudiant

SEMESTRE 2

- *UE 01 : Connaissance du handicap 2*
 - Polyhandicap
 - Développement et troubles cognitifs
- *UE 02 : Travail en équipe et en réseau 2*
 - Accompagnement du handicap psychique
 - Dispositifs d'accompagnement des adultes
- *UE 03 : Diagnostic et intervention 2*
 - Projet personnalisé d'accompagnement
 - Prise de décision et biais cognitifs (simulation)
 - Prévention et vulnérabilité
- *UE 04 : Aides techniques et numériques*
 - Inclusion numérique et ressources documentaires
 - Accessibilité et aides techniques
- *UE 05 : Communication*
 - Communication adaptée
- *UE 06 : Projet et stage*
 - Projet tutoré
 - Stage

Équipe pédagogique et partenariat :

L'équipe pédagogique sera principalement formée avec les partenaires de la formation, c'est-à-dire :

- L'agglomération de Lorient à travers le projet Handicap Innovation Territoire (H.I.T.)

- | |
|---|
| <ul style="list-style-type: none">○ Le lycée Marie Le Franc, Lorient○ Le Centre de Rééducation fonctionnelle de Kerpape et son centre d'innovation CoWork'Hit, Lamor-Plage○ L'ADAPEI 56○ Les enseignants de l'UBS et des intervenants extérieurs |
| Si la présente mention comprend une option « accès santé » (L.AS), décrire succinctement le dispositif : Néant |